

Le centre d'incinération avec valorisation énergétique du SYCTOM à Saint-Ouen : un fonctionnement contrôlé en permanence

Les déchets ménagers non recyclables de plus d'1,3 million d'habitants de Seine-Saint-Denis, des Hauts-de-Seine et de Paris sont traités dans le centre d'incinération avec valorisation énergétique du SYCTOM de l'Agglomération parisienne à Saint-Ouen, d'une capacité de 640 000 tonnes/an. En service depuis 1990, l'installation a bénéficié de travaux de traitement des fumées qui lui confèrent une sécurité de fonctionnement et des performances environnementales supérieures aux exigences réglementaires.

Un engagement fort en faveur de la qualité environnementale

Avant l'application fin 2005 des normes européennes sur les rejets, le SYCTOM a procédé à d'importants travaux de renforcement du système d'épuration des fumées. L'ajout d'équipements complémentaires a permis de réduire drastiquement les quantités de polluants dans les rejets atmosphériques, à des niveaux bien inférieurs aux seuils fixés par la réglementation. A titre d'exemple, en 2008, les teneurs en dioxines ont été en moyenne 10 fois inférieures à la teneur limite de la directive.

La qualité des rejets atmosphériques est contrôlée en continu grâce à des analyseurs placés en cheminée, qui informent en temps réel les équipes d'exploitation du centre de valorisation énergétique. Un contrôle extérieur, renforcé par rapport à la réglementation, est aussi réalisé par un laboratoire indépendant qui effectue des campagnes de mesures ponctuelles dans le centre. Les résultats de l'ensemble de ce programme de surveillance sont transmis à l'administration compétente, le service Technique Interdépartemental d'inspection des installations classées (STIIC), à la Préfecture, aux communes riveraines et d'accueil, à la commission locale d'information et de surveillance (CLIS) et au Comité de suivi de la charte de qualité environnementale. Le SYCTOM et la ville de Saint-Ouen ont sollicité le Préfet pour réunir prochainement la CLIS.

Une charte de qualité environnementale a été signée en 2004 entre la ville de Saint-Ouen, le SYCTOM de l'agglomération parisienne et la société TIRU, exploitant du centre. Elle illustre la volonté partagée de respecter les engagements pris en matière de limitation des nuisances, de protection et d'amélioration de l'environnement.

Les mâchefers (environ 120 000 t/an) sont transportés par voie fluviale jusqu'aux deux installations de traitement de Saint-Ouen-l'Aumône et Triel-sur-Seine (95). La circulation d'environ 5 000 camions est ainsi évitée chaque année.

L'énergie issue de la combustion de ces déchets permet de produire de la vapeur pour alimenter en chauffage et eau chaude sanitaire 110 000 équivalents-logement chaque année.

En se substituant à des sources d'énergie fossiles pour la production de chaleur, la filière de valorisation énergétique des déchets à l'échelle du SYCTOM permet l'économie de 300 000 tonnes équivalent pétrole par an. Elle permet d'éviter l'émission de 900 000 tonnes de CO₂ par an et contribue ainsi à la lutte contre le dérèglement climatique.

Transparence de l'information

Les sites internet du SYCTOM de l'Agglomération parisienne et de l'exploitant TIRU mettent à disposition des pages dédiées au centre d'incinération à Saint-Ouen et livrent une information complète sur ses caractéristiques, son fonctionnement et les mesures des rejets atmosphériques. En outre, les journées "Portes Ouvertes" organisées chaque année accueillent le public : 380 personnes ont ainsi visité l'installation en 2008.

Contact : Véronique Menseau – Directrice de la Communication – Tél. 01 40 13 17 86 – menseau@syctom-paris.fr

